



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Mairie de Groissiat

**Présents** : Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Nathalie Balland, Magalie Gaillot, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Sébastien Brulhart, Hervé Amiot, Laurent Delley, Fabien Dugas, Xavier Faivre, Jean Neto.

**Excusées** : Mesdames Déborah Beauchesne, Sandrine Mastronardi.

**Secrétaire de séance** : Madame Nathalie Balland.

**Date de convocation** : 07 décembre 2023.

**Intervention de M. Michel Mourlevat, Président de Haut Bugey Agglomération pour se présenter au conseil municipal et exposer plusieurs sujets d'actualités : révision du PLUIH, compétence eau et assainissement, compétence ordures ménagères, fonds européens LEADER, mise en place d'une vice-présidence à la cohésion des territoires, mesures pour l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.**

**Approbation du compte rendu de la séance du mardi 14 novembre 2023**

### Compte rendu des décisions du Maire

. Signature de la tribune anti loi ZAN : Madame le Maire a décidé de signer la tribune initiée par le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes Laurent Wauquiez. En effet, la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est une aberration car elle ne tient pas compte des disparités entre les territoires. Il est indispensable que des assouplissements soient prévus pour tenir compte de cette évidence !

. Le tableau des anciens Maires a été finalisé et sera présenté lors des vœux le samedi 6 janvier 2024.

. Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale des Anciens Combattants Martignat pour un drapeau de cérémonie.

### Comptes rendus des commissions

**Commission finances – juridique – informatique** : la commission ne s'est pas réunie.

Le tableau de suivi du matériel a été mis à jour.

#### **Commission travaux – forêt :**

##### Récapitulatifs des travaux en cours :

- La première phase de travaux a débuté dans le parc loisirs avec la démolition du terrain de tennis et la préparation pour l'installation des jeux et agrès ainsi que les chemins. La pose des jeux et agrès est prévue sur fin février

- Bâtiment du Parc Loisirs : Réunion le 07/12/2023 avec le bureau d'études structures BETEC qui a réalisé une expertise et l'agence départementale d'ingénierie pour faire un point sur les travaux à réaliser et la surveillance périodique à faire ensuite par les services techniques communaux. Ces relevés saisonniers feront l'objet d'un rapport écrit. L'expertise révèle que le bâtiment ne présente pas de risque structurel. Toutefois, un linteau doit être renforcé par une structure métallique et ces travaux seront réalisés à l'occasion des vacances de Noël par la société Jacquet BTP.

- Réunion pour démarrage chantier eaux usées de Martignat le 08/12/2023. Madame le Maire précise qu'une réunion publique aura lieu le mardi 30 janvier 2024 à 19h00 à la salle polyvalente de Groissiat. Cette réunion s'adressera aussi bien aux habitants de Groissiat que de Martignat. En effet, le chantier va débuter fin janvier-début février et durera au moins huit mois. Les travaux impacteront les riverains de Groissiat dans la durée car ils traverseront les zones du cimetière, du Chemin du Moulin de Nerciati, le secteur de l'école et du Parc Loisirs. Il sera nécessaire de communiquer les informations en direct et nous allons donc encourager tous les habitants de Groissiat à télécharger l'application Panneau Pocket, totalement gratuite. Les services communaux pourront aider ceux qui le souhaitent à réaliser ce téléchargement.

- Les travaux de modification de la première partie des éclairages publics (Zones industrielles, rue Pompidou et certaines zones équipées de luminaires interdits à partir de 2025) vont débuter fin janvier pour environ trois semaines.

- La réparation du transformateur sur la place à Alex a été réalisée, reste maintenant le toit (prévu en janvier) et ensuite la façade. Nous avons encore un problème avec l'alimentation électrique du four qui sera également modifiée.

- Des travaux ont débuté derrière le cimetière (entreprise SOBECA) pour préparer l'alimentation en électricité du futur poste de refoulement pour les eaux usées de Martignat.

## **Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social**

. La commission s'est réunie le jeudi 23 novembre pour réaliser les préparatifs liés à l'action sociale de fin d'année : préparation des décorations de Noël à la mairie et à la salle polyvalente pour le repas des aînés, confection des colis gourmands pour les aînés de plus de 75 ans ... Dix élèves de CM2 sont venus aider ce soir là dans le cadre du programme Petit Citoyen mis en place depuis l'an dernier. Une belle mobilisation : merci à eux !

. Arbre de Noël du dimanche 10 décembre : l'atelier des lutins a rencontré un beau succès, l'après-midi s'est bien passé au gré des activités créatives. Pour l'an prochain, il serait bien de renforcer l'équipe de service du goûter.

. Cérémonie des Vœux du samedi 6 janvier 2024 : mobilisation de toute l'équipe ce jour-là afin d'assurer le service et que chaque membre puisse apprécier ce moment de convivialité.

. Distribution programmée des ballotins à l'EHPAD le mercredi 20 décembre.

## **Commission Cadre de vie – environnement :**

### Illuminations :

Mise en place réalisée par les services techniques.

Route d'Alex, la société Babolat a dû réintervenir pour vérifier l'installation des illuminations sur les candélabres, celles-ci ne fonctionnant que partiellement.

Une proposition est attendue pour l'achat d'une boîte aux lettres illuminée d'occasion en début d'année prochaine. Toutefois, après réflexion, la commission envisage également d'acheter un autre animal à la place d'une boîte aux lettres illuminée et de remplacer l'existante par une plus petite. La décision sera prise en fonction des devis.

Borne tactile : Madame le Maire souhaite une étude et un chiffrage pour la mise en place d'une borne tactile vers l'entrée de la Mairie afin de faciliter les très nombreux affichages obligatoires.

. Eglise : le compte rendu du CAUE préconise de confier la réfection de l'intérieur de l'église à une entreprise spécialisée. Une entreprise locale habilitée a été contactée et un rendez vous aura lieu en janvier.

## **Extrait de(s) délibération(s) adoptée(s) à l'unanimité**

La Commune informe que les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de leur publication.

## **Convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux au titre des collectivités locales : SEMCODA.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Groissiat accueille des logements sociaux sur son territoire. Ces logements sont gérés par la Société d'Economie mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA).

La SEMCODA nous informe qu'il est nécessaire de se mettre en conformité avec les exigences de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), laquelle a généralisé la gestion en flux des réservations de logements sociaux. La gestion en flux des réservations doit se substituer à la gestion en stock, dans le but de rendre plus efficace et fluide la mise en relation entre l'offre et la demande et, en particulier, à faciliter l'atteinte par les bailleurs et réservataires des objectifs de relogement des publics prioritaires d'une part et des objectifs de mixité sociale d'autre part.

Chaque organisme de logement social doit signer avec chaque réservataire une convention fixant les modalités pratiques de gestion en flux des réservations de logements.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention adressé par la SEMCODA notamment :

. l'état des droits de réservations de la Commune (13 % soit 5 logements) au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce chiffre étant révisable chaque année pour tenir compte des variations du parc de logements et des nouvelles contreparties octroyées par la Commune.

. la durée de la convention (3 ans renouvelables par tacite reconduction pour une période d'un an dans la limite de 2 ans)

Concernant les modalités de gestion, il est demandé à la Commune soit de gérer en direct soit de déléguer ses droits de réservation à la SEMCODA. Madame le Maire précise qu'elle souhaite conserver la possibilité de gérer en direct.

Au vu de cet exposé, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. d'autoriser Madame le Maire à signer avec la SEMCODA la convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux telle que présentée en annexe ;

. de préciser que la Commune de Groissiat, représentée par Madame le Maire, gèrera en direct ses droits de réservation.

. de confier tous pouvoirs à Madame le Maire pour assurer l'application de cette convention.

**Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale des Anciens Combattants Martignat – Groissiat : achat d'un drapeau d'ornement et de défilé et prévision des crédits au budget 2023.**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'Amicale des Anciens Combattants Martignat-Groissiat sollicite les deux Communes pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle destinée à financer l'achat d'un drapeau d'ornement et de défilé qui sera utilisé pour toutes les cérémonies officielles.

Ce drapeau portera la mention du nom des deux Communes.

Le montant de la subvention demandée est de 605.25 € soit 50 % du prix d'achat du drapeau. L'autre moitié sera financée par la Commune de Martignat.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- . d'attribuer une subvention exceptionnelle de 605.25 € à l'Amicale des Anciens Combattants Martignat-Groissiat, de préciser que la Commune de Groissiat,
- . d'affecter 605.25 € au compte 6574 Subventions, et de déduire 605.25 € du compte 611 Prestations de service.

**Informations communales et communautaires**

**. Communales :**

. Le Collège Louis Lumière remercie la Commune pour l'attribution d'une subvention de 200 euros qui a aidé à financer le déplacement des cadets de la sécurité civile en novembre pour assister la cérémonie du centenaire de la Flamme sous l'Arc de Triomphe. Un élève de Groissiat participait à cet événement.

**. Communautaires**

révision du PLUIH : le travail des élus se poursuit, en collaboration avec les services de Haut Bugey Agglomération et le bureau d'étude VERDI. Toutefois, Madame le Maire rappelle que les lois sont difficiles à appliquer tant elles sont contraignantes. Une nouvelle fois, elle exprime sa vive inquiétude quant aux possibilités de développement de notre territoire.

**Questions diverses**

**. Prochaines commissions : à définir.**

**. Prochaine réunion de conseil municipal : à définir.**

La séance est levée à 20h30.

**Le secrétaire de séance**

**Nathalie BALLAND**

